

SEANCE DU 22 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt deux mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cizay-la-Madeleine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Laurence DELAUNAY, Maire.**

Présents : BEAUMONT Robert, CESBRON Didier, DELARUE Anne-Sophie, TERRIEN Jean-Paul, DELAUNAY Michaël, RAY Thierry, PINEAU Jérôme, BRUNETEAU Frédéric, GUILBERT Raymonde, REYNOLD de SERESIN Benoit et MOINE Marie-Françoise

Absents excusés : KAHLOUL Rouchdy, GRANDHOMME Isabelle et MOREAU Malika

Secrétaire de séance : MOINE Marie-Françoise

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **12**

Date de la convocation : **15/05/2017**

Affichage : **23/05/2017**

VENTE D'UN TERRAIN

Après que M. TERRIEN Jean-Paul soit sorti de la salle du conseil, n'ayant pas pris part à cette délibération.

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu concernant la proposition d'achat de la parcelle ZK 48 appartenant à la commune d'une superficie de 25 a 80 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de vendre la parcelle ZK48 de 25a 80 ca, au prix de 709.50 euros, à M. TERRIEN Paul, exploitant agricole et locataire de cette parcelle,
- Précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la vente.

APPROBATION DE LA REFORME STATUTAIRE DU SIEML

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) du 25 octobre 2016 approuvant la modification des statuts visant à élargir l'offre de compétences et services du Syndicat (jointe en annexe) ;

Vu le rapport de présentation,

L'exposé de Madame le Maire entendu,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la réforme statutaire du SIEML conformément à sa délibération n° 59-2016 ci-annexée.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Madame le Maire informe le conseil municipal du courrier de Madame la Préfète de Maine-et-Loire qui fait savoir que le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales au titre de l'année 2017 est fixé à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de verser une indemnité de 120.97 €, au prêtre pour le gardiennage de l'église de Cizay-la-Madeleine, pour l'année 2017.

RAPPORT D'ACTIVITES 2014-2015 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT »

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le rapport d'activités 2014-2015 de la communauté d'agglomération « Saumur Loire Développement » a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de Cizay-la-Madeleine, en sa séance publique du 22 mai 2017 au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

PREPARATION DU 14 JUILLET

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'organiser un repas champêtre pour les habitants de la commune et de choisir comme prestataire la SARL Du Soleil dans la cuisine, pour confectionner le repas.

Une participation financière sera demandée aux personnes hors commune, 12 € pour les adultes et 6 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Questions diverses

Travaux de voirie à Igné : des devis seront demandés

Elections législatives : planning des permanences bureau de vote

Eglise : rapport de la visite de l'architecte une étude de diagnostic pour la restauration du chœur extérieur sera établie et les travaux pourront être réalisés par tranches

Désherbeur : Projet d'acquisition d'un désherbeur est abandonné

Communes nouvelles : compte rendu de la réunion des maires de l'ex canton de Montreuil

LBG Environnement : La seconde Vie du Végétal le 17 juin

Anjou vélo vintage : Passage sur la commune le 25 juin.

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents.